

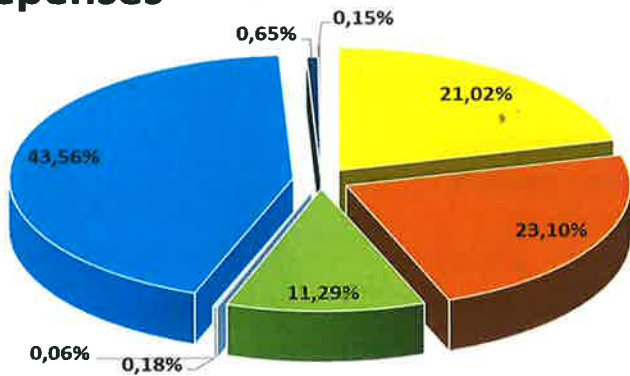


Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 mars et a voté, à l'unanimité, le budget 2026:

UN BON ÉLAN POUR L'INVESTISSEMENT LOCAL...

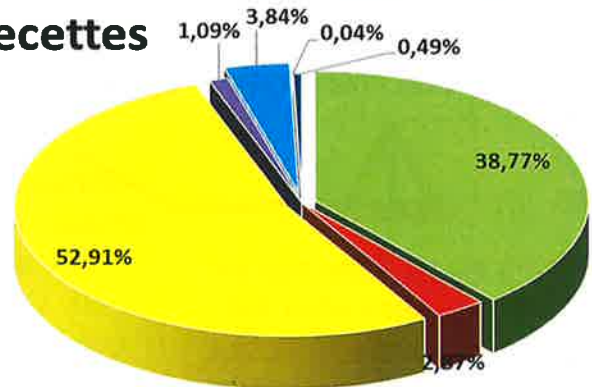
FONCTIONNEMENT : 2 038 171,84 €

Dépenses



- Charges à caractère général : 428 450,00 €
- Charges de personnel : 470 760,00 €
- Charges de gestion courante : 230 070,00 €
- Intérêts d'emprunts : 3 600,00 €
- Charges Exceptionnelles : 1 250,00 €
- Virement à la section d'investissement : 887 791,840,48 €
- Atténuation de produit : 13 250,00 €
- Amortissements : 3 000,00 €

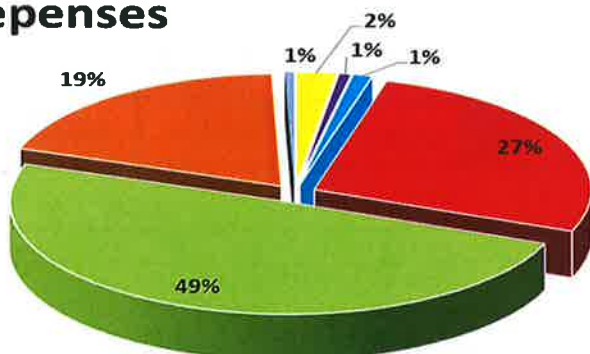
Recettes



- Excédent reporté : 790 115,09 €
- Produits divers : 58 412,75 €
- Impôts et taxes : 1 078 344,00 €
- Dotations reçues de l'Etat : 22 300,00 €
- Locatons et produits divers de gestion : 78 200,00 €
- Atténuation de charges : 800,00 €
- Opérations d'ordre : 10 000,00 €

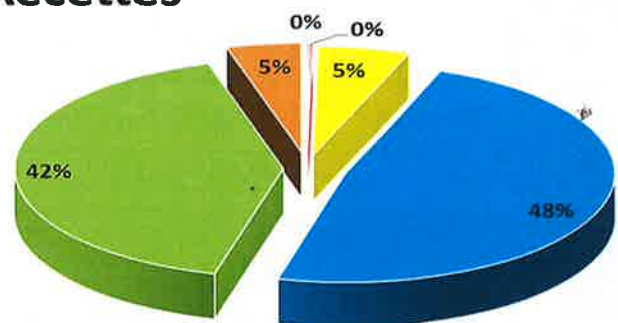
INVESTISSEMENT : 1 836 598,38 €

Dépenses



- Etudes + Défense Incendie : 43 500,00 €
- Dép. Imprévues : 13 072,86 €
- Remb. emprunts : 20 500,00 €
- Déficit : 493 663,52 €
- Investissements 2026 : 969 922,90 €
- Restes à réaliser 349 542,95 €
- Opérations d'ordre : 10 000,00 €

Recettes



- Ordre de transfert entre section : 2 600,00 €
- Taxe d'aménagement : 3 000,00 €
- Fonds de compensation de la TVA : 100 000,00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 887 791,84 €
- Affectation du résultat : 761 192,80 €
- Subventions (Etat, département, ...) : 82 013,74 €

Chers Dracysiennes et Dracysiens,



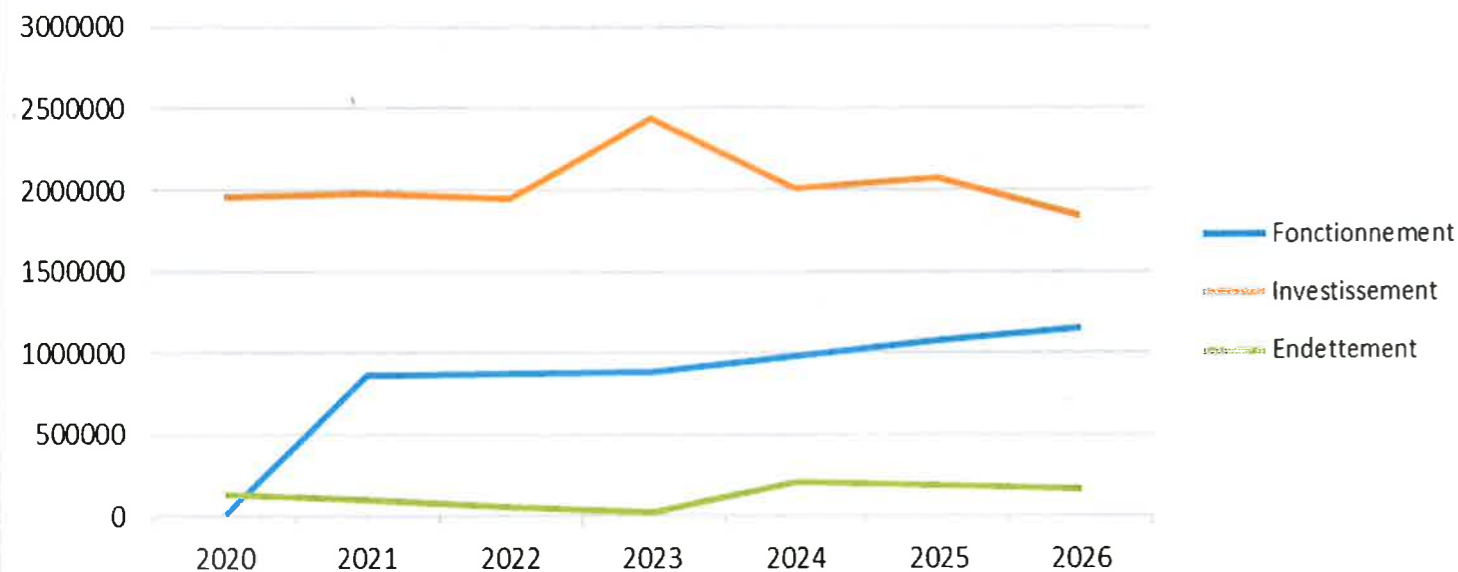
Olivier GROSJEAN
Maire

Compte-tenu de la campagne pour les élections municipales, il n'y aura pas l'habituelle rubrique « *Le mot du Maire* » dans ce Dracy Infos.

Néanmoins à l'aide des éléments présentés au fil de ses pages, vous constaterez que nous maintenons, année après année, notre niveau d'investissement pour aménager et entretenir Dracy-le-Fort tout en poursuivant progressivement notre désendettement.

Malgré la baisse des dotations de l'État, le budget 2026 (dernier du mandat) n'est pas contraint. Équilibré et rationnel, il permettra de réaliser l'ensemble des besoins recensés et de pouvoir faire face aux éventuels imprévus.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN UN COUP D'ŒIL



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonctionnement	837 950,00 €	857 850,00 €	876 450,00 €	880 800,00 €	977 934,00 €	1 077 659,00 €	1 150 380,00 €
Investissement	1 955 251,70 €	1 978 868,10 €	1 949 510,10 €	2 436 782,36 €	2 016 414,51 €	2 079 828,68 €	1 836 598,38 €
Endettement	132 922,44 €	94 484,51 €	55 895,68 €	26 209,95 €	205 300,00 €	185 659,00 €	165 373,00 €

Ouverture du bureau de vote

de 8 h à 18 h

Groupe Scolaire « *Les Crays* »

ELECTIONS
MUNICIPALES
2026

LES TAXES LOCALES 2026

Taxe Foncière Propriétés Bâties

38,80 %

répartie de la manière suivante :

- Part communale : 18,72%
- Part départementale : 20,08%

Taxe Foncière Propriétés Non Bâties

61,12 %

6 077 €

C'est le montant des subventions
municipales aux associations.

Chaque association bénéficie d'une location gratuite de la salle polyvalente un week-end par an.

Pour les activités hebdomadaires, la salle polyvalente et la salle des associations sont mises à disposition gratuitement (chauffage compris).

Les participations financières



Pour l'école :

- Fournitures scolaires :
 - **44,18 €** par élève pour les classes maternelles
 - **40,54 €** par élève pour les classes primaires
- Crédits exceptionnels (matériel pédagogique, transport piscine, cinéma...) : **3 495 €**
- Participation voyage scolaire 2026 : **55 € / élève**

Pour le périscolaire :

- ♦ Achats pour activités à la garderie : **700 €**
- ♦ Prise en compte du solde négatif garderies / restauration scolaire 2024/2025 : **61 391,55 €**

Pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) : **58 020 €**



Pour les Centres de Formation Apprentis (subvention) :

50 €/élève dracysien

Le C.C.A.S. vous propose pour vos réceptions :

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de Mairie.

1 Table avec 2 bancs
ou
1 Table avec 8 chaises

Livraison possible

Forfait : 5 € par ensemble

LES INVESTISSEMENTS

Environnement - Cadre de vie
et Patrimoine :
168 000 €

Voiries : **267 000 €**

Bâtiments : **138 000 €**

Matériels services techniques :
15 800 €

Jeunesse / Affaires scolaires et
périscolaires :
26 600 €

Culture et vie associative:
7 000 €

Équipements divers :
70 000 €

LES PRINCIPALES ACTIONS 2026

- Remplacement des portes de l'entrée principale de la salle polyvalente : **21 000 €** (subventionné par le Grand Chalons) ;
- Remplacement des 18 appliques néons de la salle polyvalente par des appliques led : **8 300 €** ;
- Passage des candélabres en led (91 lanternes) : **52 000 €** ;
- Réfection du cheminement piétonnier amenant à la passerelle : **18 000 €** (subventionné par l'État) ;
- Renouvellement de 4 jeux à ressort dans la zone de loisirs : **2 800 €** ;
- Acquisition d'un broyeur Berti pour le tracteur : **10 000 €** (subventionnée par le Grand Chalons) ;
- Extension et modernisation de la vidéoprotection : **39 500 €** (subvention par le Conseil Départemental).

AVIS AUX COLLECTIONNEURS ET AUX AMATEURS DE TIMBRES DE « DRACY-LE-FORT »

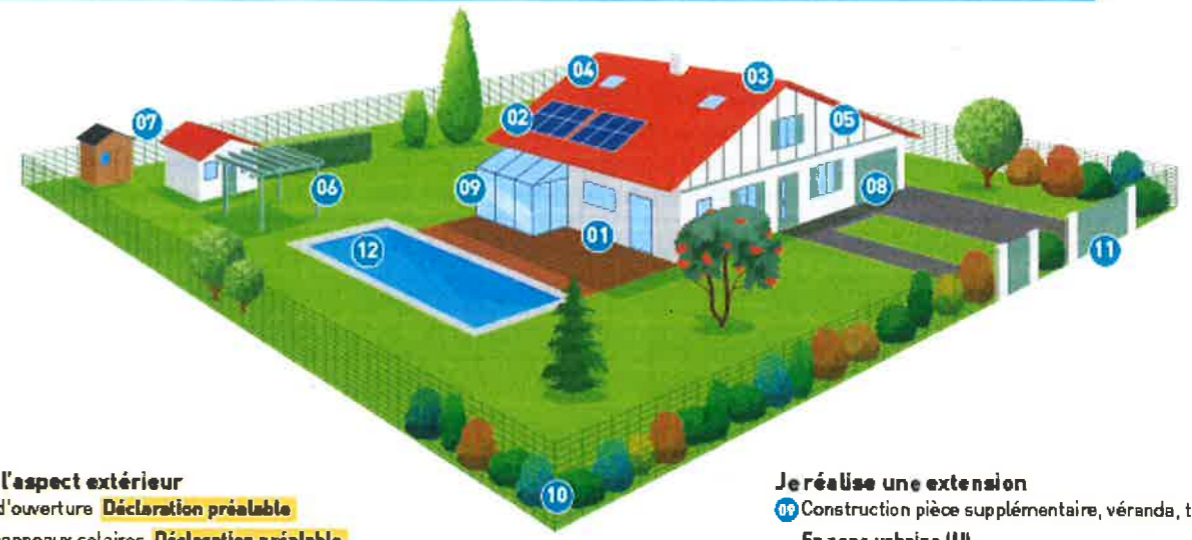
Que ce soit pour les collectionneurs ou les clients souhaitant affranchir leurs lettres d'une manière plus originale et pour valoriser le territoire communal, plusieurs nouveaux timbres à l'effigie de la commune ont été réalisés (tarif lettre verte 20 grammes).

Cette année, une édition limitée « Dracy d'Antan » sera aussi proposée à la vente sous la forme d'un carnet de 4 timbres représentant notre commune, vendu à 10 €.



Pour les acheter, rien de plus simple ! Il vous suffit simplement de venir au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?



Je modifie l'aspect extérieur

- 01 Création d'ouverture **Déclaration préalable**
- 02 Pose de panneaux solaires **Déclaration préalable**
- 03 Rénovation de toiture **Déclaration préalable**
- 04 Installation de fenêtre de toit **Déclaration préalable**
- 05 Ravalement, peinture de façade **Déclaration préalable**
- 06 Construction d'une pergola **Déclaration préalable**

Je construis une annexe

- 07 Construction abri de jardin, local technique, carport, ...
 - Moins de 5 m² de SP ou ES* **Aucune formalité**
 - Moins de 20 m² de SP ou ES* **Déclaration préalable**
 - Plus de 20 m² de SP ou ES* **Permis de construire**
- 08 Aménagement de garage en pièce habitable (avec ou sans modification de l'aspect extérieur) **Déclaration préalable**

Je réalise une extension

- 09 Construction pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte, ...
- En zone urbaine (U)**
 - Moins de 40 m² de SP ou ES* **Déclaration préalable**
 - Plus de 40 m² de SP ou ES* **Permis de construire**
- Dans les autres zones (A, N, AU)**
 - Moins de 20 m² de SP ou ES* **Déclaration préalable**
 - Plus de 20 m² de SP ou ES* **Permis de construire**

J'installe un portail ou une clôture

- 10 Édification ou modification de la clôture **Déclaration préalable**
- 11 Création ou modification de l'accès **Déclaration préalable**

J'installe une piscine enterrée ou hors sol

- 12 De moins de 10 m² installée moins de 3 mois/ an **Aucune formalité**
- De 10 à 100 m² sans couverture ou < 1,80 m **Déclaration préalable**
- De plus de 100 m² ou couverture > 1,80 m **Permis de construire**

*SP : Surface de Plancher ES : Emprise au Sol

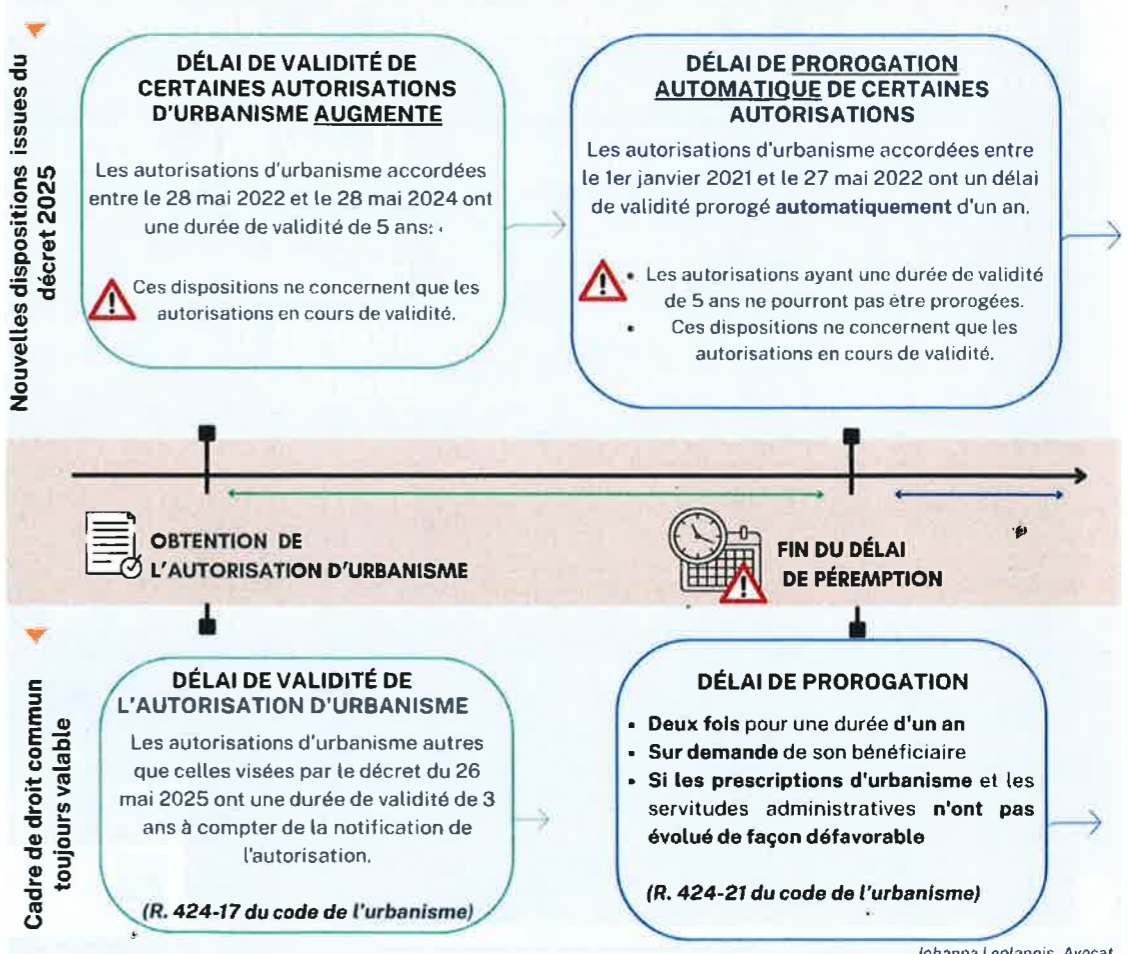


Depuis le **3 février**, le permis de démolir a été instauré sur Dracy-le-Fort.

Il permet d'assurer le suivi, suivre l'évolution du bâti, permet de protéger le patrimoine.

Par conséquent, tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur son territoire sont soumis à un permis de démolir (*le cerfa est disponible en mairie*).

LA PROROGATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (DÉCRET DU 26 MAI 2025)



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Restez **INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ**

Disponible sur

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale
du lundi au vendredi de **13h45 à 17h.**

1 523 habitants

Suite aux dernières opérations de recensement, l'INSEE (2025) a adressé à l'intention de la commune une notification dans laquelle il est indiqué que la population dracysienne compte **1 523 habitants** depuis le **1^{er} janvier 2026**



- INFO ENVIRONNEMENT...

Au cours de l'été 2025, il a été constaté une recrudescence de moustiques sur plusieurs secteurs de la commune. Face à cette nuisance et en l'absence de la prise d'un arrêté préfectoral en Saône-et-Loire, une convention a été signée



avec l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes en septembre 2025 pour trouver une solution technique, environnementale et participative.

NE LAISSONS PAS LES MOUSTIQUES S'INSTALLER !



Apprenons les bons gestes pour lutter contre les moustiques

Diagnostic MOUSTIQUE TIGRE

Dans le cadre de la formation de ses agents et de ses élus à la lutte contre le moustique tigre, la commune de Dracy-le-Fort propose

DU 28 AU 30 AVRIL 2026

un diagnostic gratuit de votre propriété pour identifier les lieux de développement des moustiques et pour connaître les actions permettant de limiter leur prolifération.

Vous pouvez faire votre demande de diagnostic préalablement, auprès de la mairie (tél ou mail).

En collaboration avec la commune, les diagnostics seront réalisés par l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication.

PARLEZ - EN AVEC VOS VOISINS



LES RÈGLES DU « BON VOISINAGE »

Arrêté concernant les tontes et autres :

À compter du 1^{er} juin 2017, les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage....

Ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ↪ Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h00
: 14h00 - 19h30
- ↪ Samedi : 09h00 - 12h00
: 15h00 - 19h00
- ↪ Dimanche et jours fériés : **Non autorisés.**

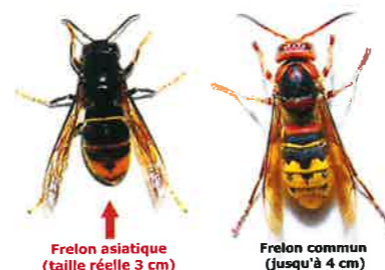
Arrêté concernant les travaux publics ou privés :

À compter du 1^{er} juin 2017, les chantiers de travaux (publics ou privés), réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- ↪ Du lundi au samedi : 08h00 - 12h00
: 13h30 - 20h00
- ↪ Dimanche et jours fériés : **Non autorisés.**

LE FRELON ASIATIQUE, C'EST L'HEURE D'AGIR !

Les températures remontent. Et cela s'accompagne de la sortie des reines frelons asiatiques qui commencent à fabriquer leurs nids primaires tout en exerçant une très forte pression de prédation sur les ruches. Les dégâts chez les abeilles sont énormes.



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

Vous suspectez sa présence – Prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez :

GDSA 71 au 06 84 82 05 69 (mail : joel.chateau@wanadoo.fr) ou au 06 61 10 24 62 (mail : gilbert.bontemps@hotmail.fr).



Ne pas essayer de détruire les nids sans protection adaptée, et en présence de personnes dans le voisinage.

JE NE TOUCHE PAS À MES HAIES !

DU 15 MARS AU 31 JUILLET

JE PRÉSERVE LA BIODIVERSITÉ EN PROTÉGEANT LA NIDIFICATION DES OISEAUX MAIS AUSSI LA REPRODUCTION D'AUTRES ESPÈCES.



LIMITONS NOS DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIE

BOURGOGNE
GIVRY / MERCUREY / RULLY / BOUZERON / MONTAGNY
Bienvenue en Saône-et-Loire !

La 1^{ère} épreuve festive de l'année !

MARATHON DES VINS DE LA CÔTE CHALONNAISE
28 MARS 2026

8 et 12 km
semi-marathon / mara 3 / marathon / randonnées à Buxy
cours jeunes départ et arrivée à Givry

passage à :
Jambles / Barizay / Saint-Jean-de-Vaux /
Saint-Martin-sous-Montaigny / Mercurey / Rully /
Fontaines / Mellecey / Germolles / Dracy-le-Fort

marathondesvinsdelacotechalonnaise.fr

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE SAÔNE-LOIRE GrandChalon Givry! MV C2

Vide Grenier



Chaque participant expose devant chez lui les objets qu'il désire vendre et en fixe librement le prix. Une communication adaptée pour faire connaître cette journée est faite sur différents supports : sites internet, presse, mails, affichettes, panneaux lumineux...

Les acheteurs recevront un plan de la commune sur lequel figureront les rues où ils pourront trouver tous les objets destinés à être vendus par chacun des exposants.

Pour participer à cette journée, il suffit de renvoyer ou de déposer en Mairie **au plus tard le 25 avril** le bulletin d'inscription ci-dessous accompagné de la somme de 5 €.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

désire participer au vide grenier organisé le dimanche **3 mai 2026** de 7 h 30 à 17 h 30 et joint la somme de 5 €.

À , le : Signature :